

MAIRIE DE SAUZET
RUE DU VALADAS
30 190 SAUZET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE SAUZET



ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Par arrêté municipal en date du 28 septembre 2017, Monsieur le Maire de SAUZET a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) de SAUZET et sur le projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif pendant une durée de 32 jours consécutifs du :

Lundi 23 octobre 2017 - 9 heures au vendredi 24 novembre 2017 – 17 heures

Monsieur Pierre FERIAUD, Ingénieur retraité a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes en date du 11 septembre 2017 et du 25 septembre 2017

Les 2 dossiers d'enquête seront consultables :

- Sur support papier, pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAUZET 24 Rue du Valadas 30190 Sauzet du lundi 23 octobre 2017 (9 heures) jusqu'au 24 novembre 2017 (17 heures) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux: **Les lundis et mercredis de 9h à 12h et les mardis jeudis et vendredis de 14h à 17h**
- Sur le site de la commune à l'adresse suivante : www.sauzet-gard.fr

Le public pourra consigner ses observations, propositions, et contre propositions :

Sur les registres déposés en mairie, ouverts à cet effet, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat

Ou les adresser à l'attention du commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête

-par courrier à la mairie de SAUZET, 24 rue du Valadas 30190 Sauzet

-par courriel à l'adresse dédiée suivante (ouverte seulement du 23 octobre au 24 novembre 2017) : sauzet.plu@orange.fr. Les dites observations seront alors visées et annexées aux registres d'enquête.

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie, à la disposition du public pour les informer et recevoir les déclarations et observations les :

- **Lundi 23 octobre 2017** – de 9h à 12h
- **Jeudi 2 novembre 2017** – de 14h à 17h
- **Mardi 14 novembre 2017** – de 9h à 12h
- **Vendredi 24 novembre 2017** – de 14h à 17h

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie.

A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le Plan Local d'Urbanisme sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, le zonage d'assainissement collectif et non collectif sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire

Pendant 1 an à l'issue de l'enquête publique unique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront à la disposition du public à la mairie de SAUZET ou sur le site internet de la commune.

Tél : 04.66.81.62.69 - Télécopie : 04.66.63.82.39
communedesauzet@wanadoo.fr – mairie313@orange.fr

MAIRIE DE SAUZET
RUE DU VALADAS
30 190 SAUZET

Des informations peuvent être demandées sur le dossier soumis à enquête, durant toute la durée de celle-ci :

- Pour le Plan Local d'Urbanisme auprès de Monsieur ARTAL Joseph le Maire de SAUZET joignable par téléphone au 04.66.81.62.69.
- Pour le zonage d'assainissement collectif et non collectif, auprès de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, joignable par téléphone au 04.66.02.55.71.

MAIRIE DE SAUZET